



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Le Parlement

SERVICE DES ETUDES, DE LA DOCUMENTATION ET DES QUESTIONS EUROPEENNES

[toussaints@pfbw.be](mailto:toussaints@pfbw.be)  
[europe@pfbw.be](mailto:europe@pfbw.be)  
Tél. : 02/506.38.22

**DOCUMENTS TRANSMIS PAR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES  
AUX PARLEMENTS NATIONAUX ET ACTUALITES EUROPEENNES**

*Du 1<sup>er</sup> mai au 15 mai 2012*

**1. DOCUMENTS TRANSMIS PAR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES AUX PARLEMENTS NATIONAUX**

**a. Documents législatifs soumis au contrôle de subsidiarité et de proportionnalité**

Néant.

## **b. Documents de consultation**

Matière	Titre	Référence et sommaire
<b>Education</b>	COMMUNICATION <sup>1</sup> DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Stratégie européenne pour un Internet mieux adapté aux enfants	<b>COM(2012) 196 final</b> <a href="http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0196:FIN:FR:PDF">http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0196:FIN:FR:PDF</a>  La stratégie s'articule autour de quatre grands piliers qui se renforcent mutuellement: <ol style="list-style-type: none"><li>1. promouvoir du contenu en ligne de qualité destiné aux jeunes;</li><li>2. sensibiliser et responsabiliser davantage;</li><li>3. créer un environnement en ligne sûr pour les enfants;</li><li>4. lutter contre les abus sexuels sur mineur et l'exploitation sexuelle des enfants.</li></ol> Il est proposé une série d'actions que doivent entreprendre la Commission, les États membres et l'ensemble de la chaîne de valeur sectorielle.
<b>Audiovisuel et radiodiffusion</b>	RAPPORT <sup>2</sup> DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Premier rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relatif à l'application de la directive 2010/13/UE (directive «Services de médias audiovisuels»)	<b>COM(2012) 203 final</b> <a href="http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0203:FIN:FR:PDF">http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0203:FIN:FR:PDF</a>  Conformément à l'article 33 de la directive «Services de médias audiovisuels» (ci-après la «directive SMA»), la Commission soumet périodiquement au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen un rapport relatif à l'application de ladite directive. Le présent document constitue le premier rapport relatif à l'application de la directive SMA et couvre la période 2009-2010.

## **2. ACTUALITES JUDICIAIRES**

Néant.

<sup>1</sup> Les communications sont des documents sans portée juridique transmis par la Commission aux autres institutions européennes et présentant de nouveaux programmes et de nouvelles politiques.

<sup>2</sup> Les rapports sont des documents publiés par la Commission et portant sur la mise en œuvre de mesures et de politiques communautaires.

### **3. DIVERS**

#### **Lancement de la première initiative citoyenne européenne lors de la journée de l'Europe**

«Fraternité 2020 – Mobilité. Progrès. Europe» est le titre de cette première initiative, proposée par un comité de citoyens de l'UE vivant en Autriche, en Belgique, en Hongrie, en Italie, au Luxembourg, en Roumanie et en Espagne. Leur motivation est la suivante: «améliorer les programmes d'échange de l'UE, tels Erasmus ou le service volontaire européen, afin de contribuer à une Europe unie, fondée sur la solidarité entre les citoyens».

Les organisateurs de cette initiative, enregistrée sous le numéro ECI(2012)000001, disposent à présent d'un délai de douze mois pour réunir un million de signatures provenant d'au moins sept États membres. S'ils y parviennent, ils peuvent inviter la Commission européenne à proposer une législation en la matière.

<http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/welcome>